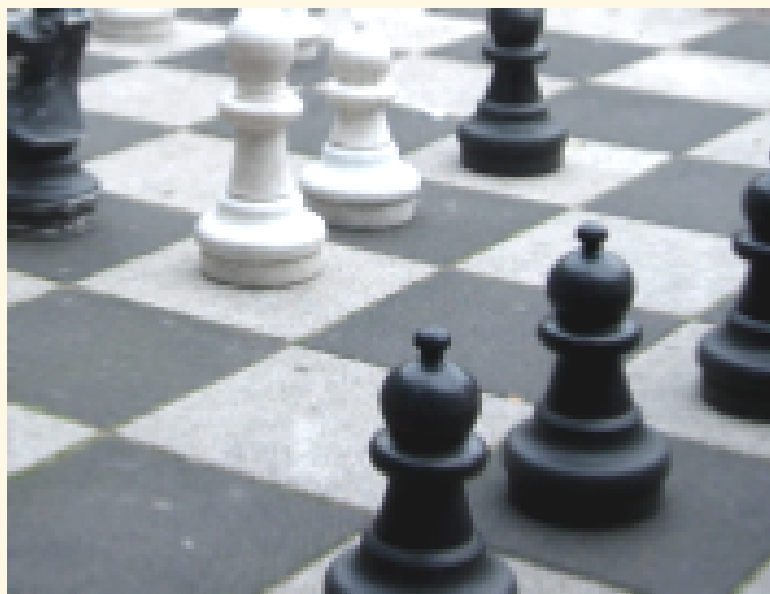




Fédération Française des Échecs
BP 10054 / 78185 St Quentin en Yvelines Cedex
Tél. 01 39 44 65 80 / Fax : 01 30 69 93 15
<http://www.echecs.asso.fr>

Le Jeu d'Échecs en Établissement Pénitentiaires pour Mineurs (EPM)



Centre Ressource
Formation et Développement FFE




Des manifestations :



Locales
Départementales
Régionales
Nationales
Internationales

Des actions :



- 
- 1) dans les maternelles.
 - 2) dans les écoles élémentaires.
 - 3) dans les collèges.
 - 4) dans les lycées.
 - 5) à l'université.
 - 6) en milieu hospitalier.
 - 7) dans des institutions pour handicapés.
 - 8) en maisons de retraite.
 - 9) en maisons d'arrêt.
 - 10) via Internet.
 - 11) vers l'international avec différents jumelages.

Des emplois en CDI ou CDD au service



de la jeunesse,
des familles,
et des seniors.

Source Wikipédia

Les **établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM)** sont, en France, des lieux de détention réservés aux [jeunes](#) de 13 à 18 ans.

Créés par la *Loi d'orientation et de programmation pour la Justice* du 9 septembre 2002 ([loi Perben I](#)), les premiers établissements ont été ouverts en 2007-2008 à Lyon, Valenciennes, Meaux, Toulouse, Mantes-la-Jolie, Nantes et Marseille.

Objectifs

Créés pour renforcer le dispositif d'accueil des [mineurs délinquants](#), ces établissements pénitentiaires réservés aux mineurs sont une première en France. Ils offrent un moyen supplémentaire à la disposition des magistrats, en plus de la liberté surveillée et du placement en [Centre éducatif fermé](#), pour faire face à la [délinquance juvénile](#); ils doivent en cela remplacer les quartiers spécifiques des maisons d'arrêt dans lesquels étaient auparavant incarcérés ces mineurs.

Placés sous la responsabilité de l'[administration pénitentiaire](#), ces établissements sont censés offrir un cadre plus adapté à l'incarcération et à l'éducation des mineurs délinquants. Ils fonctionnent ainsi avec des éducateurs de la [protection judiciaire de la jeunesse](#), et sont prévus pour accueillir un maximum de 60 mineurs par centre, âgés de 13 à 18 ans. Ils disposent de [cellules disciplinaires](#).

Ces établissements, au nombre de 7, furent construits selon deux modèles, par deux groupements et deux architectes différents. Le projet, d'un budget d'investissement d'environ 90 millions d'euros, mêle sécurité active (par l'encadrement et la surveillance) et sécurité passive, avec des enceintes de 6 mètres de haut, dont le rôle est « autant d'être un élément de sécurité essentiel que d'être porteur de la symbolique de la détention tant pour les détenus que pour le public extérieur » (d'après la plaquette de présentation du ministère de la Justice)

Polémique

Dès avant leur création, les Établissements Pénitentiaires pour Mineurs ont reçu un lot conséquent de critiques, de la part de l'opposition de gauche et de multiples associations. La critique et les appels à la fermeture, présents dès le premier jour du projet de loi, furent récemment renforcés par différents cas de suicides de jeunes incarcérés, et par les grèves du personnel encadrant des EPM. La critique de ces établissements s'appuie sur les arguments suivants :

- Une dénonciation de lieux de violence physique et sociale. Cet argument s'appuie

notamment sur le cas d'un suicide d'un adolescent de 16 ans à l'EPM de Meyzieu (près de Lyon) en février 2008, sur les 72 tentatives de suicide décomptées (sur 160 jeunes incarcérés), et sur les interventions des Équipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ERIS), qui furent nécessaires dans deux de ces nouvelles prisons.

- Le maintien des quartiers pour mineurs en maisons d'arrêts, alors même que les EPM étaient censés remplacer ces derniers. Ces quartiers seraient aujourd'hui utilisés pour les plus difficiles des détenus mineurs.
- La dépense inutile de moyens humains et financiers (90 millions d'euros), qui manqueraient cruellement là où ils sont nécessaires : éducation, prévention en milieu ouvert.
- Des réponses inadaptées au problème de la délinquance juvénile, qui seraient à chercher non en prison, mais par le travail en milieu ouvert et par la prévention.
- Une violation de l'ordonnance de 1945, qui posait le caractère exceptionnel de l'incarcération. Les centres d'observation pour mineurs, dans les prisons, avaient déjà été fermés dans les années 1970, suite au constat des effets pathogènes des lieux d'enfermement sur les mineurs.

Les EPM sont parfois présentés comme les héritiers des centres de correction et d'éducation pour mineurs délinquants, fermés à la fin des années 70 sous le poids de la pression populaire. Le plus tristement célèbre de ces centres était l'[institution de Belle-Île](#) « autour de laquelle s'est forgée la légende noire d'un bagne d'enfants ». En 1934, suite à une révolte des enfants et l'évasion de 55 d'entre eux, [Jacques Prévert](#) écrivit une chanson, *La chasse à l'enfant*, dénonçant la battue organisée dans l'[île](#).

Liste des établissements pénitentiaires pour mineurs (E. P. M.) :

EPM	Localisation précise
Lyon	Meyzieu
Valenciennes	Quiévrechain
Nantes	Orvault
Toulouse	Lavaur
Meaux	Chauconin
Mantes-la-Jolie	Porcheville
Marseille	Marseille
Limoges	



« Il y a plus d'aventure sur un échiquier que sur toutes les mers du monde. » (Pierre Mac ORLAN)

Le Jeu d'Échecs traverse l'histoire et continue de fasciner l'Homme. A l'amateur à peine éclairé comme aux grands champions, il offre émotions en tout genre, bien davantage que tout autre jeu. Il a exalté de nombreux personnages célèbres jusqu'à leur inspirer romans, peintures, films...

Il a passionné et passionne toujours aujourd'hui de grands hommes et des millions de joueurs de divers horizons et de diverses cultures de part le monde.

L'équipe pédagogique du PSEJE oeuvre au développement du Jeu d'Échecs, dans les établissements scolaires (lycées, collèges, écoles élémentaires et maternelles), maisons d'arrêts, hôpitaux et maisons de retraite.

Elle est constituée de professionnels expérimentés dans le souci d'améliorer constamment nos réflexions et nos actions en matière de pédagogie et d'animation.

Les animateurs sont rigoureusement recrutés et formés par le Pôle Social et Éducatif du Jeu d'Échecs, puis diplômés de la Fédération Française des Échecs., avec au minimum un D. I. F. F. E. (Diplôme d'Initiateur de la Fédération Française des Échecs).

Ils participent et ont participé, depuis plusieurs années, à l'éducation « échiquéenne » de plusieurs milliers d'enfants et des adultes. Ils s'adaptent selon les groupes, passant de l'initiation au perfectionnement.

Dans cet esprit de professionnalisme, Pôle Social et Éducatif du Jeu d'Échecs rémunère ses enseignants, investit régulièrement dans du matériel performant et ludique et cherche, en permanence, de nouveaux outils pédagogiques.

Ainsi le PSEJE essaie d'apporter sa modeste pierre dans l'édification d'un projet pédagogique en permettant aux détenus de se familiariser avec ce langage universel, cet « art » de vivre et de réfléchir.

L'animation en maison d'arrêt LE GUIDE DE L'ANIMATEUR

Définition de l'animation

« Animer, c'est donner vie, prendre soin de... »

Étymologiquement, le verbe ANIMER vient du latin « *animare* » qui signifie : donner la vie, encourager, rendre plus vif. Le terme ANIMATION de « *Anima* » = l'âme et « *animus* » = l'esprit, le souffle de vie. C'est à dire la chaleur, l'entrain mis dans une action, dans une expression, dans un comportement afin de rendre plus vif, d'intéresser, d'inspirer quelqu'un...

Au sens général du terme, l'animation est « *un ensemble de moyens et méthodes mis en oeuvre pour faire participer activement les membres d'une collectivité à la vie de groupe.* »

But de l'animation

L'atelier proposé est un moyen pour l'animateur volontaire, de découvrir le détenu. L'animation ne crée pas le lien social, elle le favorise aussi bien entre les participants, qu'entre les participants et l'animateur.

Au niveau individuel, le but de l'animation est de stimuler, chez le détenu :

- Le fonctionnement sensoriel,
- L'autonomie, en restant à l'écoute des besoins, désirs,
- Les fonctions cognitives,
- La qualité et la quantité des interactions entre les personnes,
- L'image ou la perception que la personne a d'elle-même.

Ceci peut se faire en privilégiant plutôt la valorisation des traits de caractères positifs et les capacités physiques préservées que les manques psychologiques et physiques.

Au niveau du groupe, le but de l'animation est de donner une âme, un sens et un intérêt à la vie en collectivité. Cela peut se faire en créant un climat, un dynamisme au sein de l'établissement visant à améliorer la qualité de vie et faciliter l'adaptation à la vie communautaire.

Plus classiquement, nous voulons :

- permettre aux détenus de développer au sein des établissements leurs qualités intellectuelles, émotionnelles et sociales par la pratique d'une activité exigeante et ludique : le Jeu d'Échecs.
- susciter chez le détenu, la curiosité, l'intelligence, le désir de chercher, le plaisir de trouver...
- cultiver et éveiller chez les détenus des qualités nécessaires à la concentration : volonté, amélioration de la vision dans l'espace, mémoire, respect de l'adversaire et celui des règles.

La psychologie du détenu

Au niveau affectif

Les échanges verbaux, les relations interpersonnelles, le dialogue avec les autres sont essentiels à la vie de l'être humain. Échanger pour se faire connaître, pour connaître l'autre est important. Ces contacts humains, ces relations sont devenus inexistants car ils ne voient quasi plus leurs familles. Grâce aux animations, ils pourront au fil du temps réapprendre le plaisir d'être avec l'autre. Il ne faut pas s'attendre à ce que dès la première animation, vous fassiez salle comble et que tous ressortent super enthousiastes. Il faudra leur laisser le temps de prendre plaisir, d'avoir envie de participer, de vous connaître et de créer un lien de confiance avec vous.

Au niveau sensori-moteur

Le détenu vit le temps de façon différente. Son temps intérieur se ralentissant, elle vit le temps extérieur comme ralenti et il faudra donc veiller à prendre son temps avec lui, à se mettre à sa hauteur, à son rythme.

Au niveau cognitif

Leur capacité d'attention, de concentration diminue. Il faudra donc y être attentif et ne pas proposer des animations, des jeux qui demandent trop de concentration, durant un temps trop long.

Classiquement, on distingue deux types de besoins : les besoins physiques et les besoins psychiques. Les besoins physiques sont les besoins organiques tels se nourrir, bouger, respirer, boire, dormir... Ces besoins sont innés et ne jouent pas un rôle déterminant dans la structuration de la Personnalité...

Les besoins psychiques sont des besoins sociaux parce que l'être humain vit en société. Ils se manifestent dès la naissance, se développent, se diversifient et évoluent au fur et à mesure des expériences que nous vivons, des rencontres que nous faisons. MASLOW met en lumière les différents besoins de l'individu et réparti, outre les besoins physiques et physiologiques, les besoins psychologiques en différentes classes : *besoin de sécurité* (maison, argent, patrimoine...), *d'appartenance* (famille, amis, groupes), *de reconnaissance* (estime, amour de soi), *de réalisation de soi* (idéal, créativité, développement personnel).

Au niveau psychique, les détenus ont surtout besoin de se sentir en sécurité, de ne pas se sentir seuls ; de pouvoir échanger, de pouvoir se sentir utiles. Les prisonniers ont souvent peur de la solitude, de l'ennui, d'être livrés à eux mêmes. Occuper leur temps de manière à ne pas s'ennuyer, à être en contact avec d'autres est important pour eux. S'ennuyer risque d'entraîner lassitude morale, mélancolie et produire sur elles une image négative en renforçant un sentiment d'inutilité.

Il est important pour eux de se sentir utiles à quelqu'un, à quelque chose, utiles dans leurs relations, leurs réalisations. Par ailleurs, leur confiance en eux est souvent mise à mal, il faudra donc *veiller à ne pas les mettre en situation d'échec*, ne pas les mettre devant une tâche trop difficile en fonction de leurs capacités.

De même qu'il faudra veiller à ce que l'activité proposée ne soit pas perçue comme un jeu d'enfant ou comme une activité scolaire. Il faudra *grader la difficulté en fonction des participants et leurs capacités*.

Quelques mots sur les expériences en Rhône-Alpes

Les interventions en milieu pénitentiaire dans la région ont débuté dès 1996 à la maison d'arrêt de SAINT PAUL / SAINT JOSEPH à L YON puis VILLE-FRANCHE-SUR-SAONE et SAINT QUENTIN FAL-LAVIER.

Une expérience intéressante a également été menée auprès des mineurs qui se trouvaient à VILLE-FRANCHE. Les séances sont approximativement de deux heures, le matériel appartient à l'établissement. C'est le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S. P. I. P.) de chaque établissement qui assure la logistique et la liaison avec les intervenants.

Suite au déménagement sur la ville de CORBAS et la fermeture des maisons d'arrêt SAINT PAUL / SAINT JOSEPH, cette expérience n'a pas été reprise pour l'instant sur ce nouveau secteur.

La valeur pédagogique du Jeu d'Échecs

Sur le plan intellectuel

Mémoire :

- Mémoire visuelle (positions des pièces), mémoire d'enchaînements des coups.
- Mémoire courte, à long terme (apprentissage des ouvertures, des finales...).

Attention et concentration :

- Prise en compte d'éléments disparates d'un ensemble qui évolue en permanence.

Capacités de calcul :

- Prise en compte de la valeur relative/absolue des pièces, calcul des variantes.
- Repérage dans un espace plan.

Esprit d'analyse et de synthèse :

- Analyse d'une position : matériel, structure de Pions, sécurité du Roi...
- Raisonnement par déduction, rigueur logique.
- Objectivité, esprit critique.
- Capacité à concevoir un plan.

Imagination :

- Élaboration de la stratégie de jeu, et des tactiques.

Anticipation :

- Prévoir une suite de plusieurs coups en fonction du raisonnement de l'autre.

Sur le plan du caractère

Le Jeu d'Échecs participe à la structuration du caractère en favorisant le développement de :

- la volonté de réussir, d'atteindre l'objectif, de gagner.
- la maîtrise de soi.

L'esprit de décision avec :

- le choix d'un plan.
- le choix du coup à jouer : réfléchir avant d'agir, décision irrémédiable.

Sur le plan moral et social

Le Jeu d'Échecs véhicule les valeurs suivantes :

- Respect d'autrui.
- Respect des règles.
- Travail en équipe.



OBJECTIFS

Objectifs généraux

Faire participer les détenus au sein d'un groupe
Favoriser le lien social

Objectifs intermédiaires

Organiser des tournois d'échecs entre les détenus
Offrir à la structure une méthode de socialisation différente

Objectifs opérationnels

Sensibiliser les détenus sur le Jeu d'Échecs
Associer un détenu dans l'organisation du projet
Organiser une rencontre avec un champion d'échecs
Casser l'image négative que nous avons parfois des détenus.

Critères	Indicateurs	Outils
▼	▼	▼
Participation des détenus dans le jeu	Régularité	Observation des comportements individuels dans le groupe
Implication différente des publics	Demande	Régulation des conflits
Implication des Partenaires	Fréquence de proposition	Motivation
	Présence des détenus	Tournois
	Intérêt commun	Bilan et collation

